

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé et aux fidèles du diocèse, encore au sujet des mesures adoptées contre l'épidémie de "grippe espagnole". — III Le vendredi—1er novembre et le dimanche—3 novembre 1918.— IV Notice bibliographique. — V Le Frère Louis-Henri Laferrière, des Clercs de Saint-Viateur. — VI Le français et la diplomatie. — VII Vin de messe (communiqué officiel). — VIII Saint Roch, guérisseur des épidémies. — IX Prières après l'absoute. — X Prières des Quarante-Heures.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 17 novembre

Messe du 23e dim. après la Pentecôte (oraisons et évangile du 6e après l'Épiphanie), **semi-double**; mém. de saint Grégoire, 3e or. **A cunctis**; préf. de la Trinité. — I vêpres, de la Dédicace des basil. de S. Pierre et S. Paul; mém. du dim. et de saint Grégoire.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 24 novembre

Comme le 1er dimanche de l'Avent est privilégié contre tout office même de 1e cl. (Rubr. génér. du brev., titre X, n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI, décret génér. du 2 déc. 1896, VI, n. 3754). C'est pourquoi l'on anticipe au 24 novembre, la solennité des titulaires dont l'office tombe dans la semaine et ne peut avoir lieu le 1er dimanche de l'Avent (1 décembre).

Diocèse de Montréal. — Du 21 novembre, la Présentation (Dorval) et saint Colomban; du 22, sainte Cécile; du 23, saint Clément; du 24, saint Jean de la Croix; du 25, sainte Catherine; du 26, saint Léonard de Port Maurice; du 30, saint André.

Diocèse d'Ottawa. — Du 20 novembre, saint Félix (Chêneville); du 21, saint Colomban (Quinville) et saint Albert; du 22, sainte Cécile (Masham); du 23, saint Félicité (Clarence Creek); du 25, sainte Catherine (Metcalf).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 21 novembre, la Présentation; du 22, sainte Cécile (Milton-East); du 30, saint André (Acton Vale).

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 21 novembre, la Présentation (Almaville); du 22, sainte Cécile; du 24, sainte Flore.

Diocèse de Sherbrooke. — Du 19 novembre, sainte Elisabeth (North Hatley); du 20, saint Edmond (Coaticooke); du 22, sainte Cécile (de Whitton); du 30, saint André (Sutton).

Diocèse de Nicolet. — Du 19 novembre, sainte Elisabeth (de Warwick); du 20, saint Félix (de Kingsey); du 22, sainte Cécile (de Lévrard); du 26, saint Léonard (d'Aston).

Diocèse de Valleyfield. — Du 22 novembre, sainte CECILE (Cathédrale); du 23, saint Clément (Beauharnois).

Diocèse de Pembroke. — Du 19 novembre, sainte Elisabeth (Vinton); du 30, saint André (Killaloe).

Diocèse de Joliette. — Du 19 novembre, sainte Elisabeth; du 20, saint Félix de Valois et saint Edmond (de Berthier).

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 20 novembre, saint Félix de Valois (Blue-Sea-Lake); du 21, la Présentation (Brébeuf).

Diocèse d'Haileybury. — Du 30 novembre, saint André (La Sarre).

J. S.

**LETTRE DE Mgr L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL
AU CLERGE ET AUX FIDELES DU DIOCESE
ENCORE AU SUJET DES MESURES ADOPTEES CONTRE
L'EPIDEMIE DE "GRIPPE ESPAGNOLE"**

Archevêché de Montréal, le 30 octobre 1918.

Nos très chers frères,

LA note suivante nous est adressée aujourd'hui même :
“ Attendu que l'épidémie de grippe, bien que sur le déclin, reste encore dangereuse et menaçante, et afin d'en assurer la plus prompte disparition — le *Conseil central d'hygiène* de la province décide qu'il y a lieu de maintenir en vigueur l'article 12 de ses règlements, concernant les écoles et pensionnats et l'article 13, concernant les lieux de rassemble-

ment. En consé-
que les 1er, 2e
être fermées e
l'épiscopat et

Nos représen-
ture de nos ég-
préalable port-
giène de la pro-
une longue disc-
sions et promul-
asent du droit
proclamation agi-
dans l'intérêt d

En présence c
la responsabilité
trouve tracée.
imposés à notre
Messieurs les c
prochains comm-
ventes que jama
du fléau, cause d

LETTRE DU S

Le Bureau de s
Grandeur Mgr l'a
ouvertes vendredi
samedi, 2 novemb

ment. En conséquence, le *Conseil central d'hygiène* insiste pour que les 1er, 2e et 3e jours de novembre les églises continuent à être fermées et qu'une communication à cet effet soit faite à l'épiscopat et autres autorités religieuses. "

Nos représentations et nos demandes au sujet de la fermeture de nos églises, les prochains jours de fête, avaient été au préalable portées à la connaissance du *Conseil central d'hygiène* de la province. Le *Bureau de santé* de Montréal, après une longue discussion à ce sujet, est arrivé aux mêmes conclusions et promulgue des règlements identiques. L'un et l'autre ont le droit que la loi leur confère en temps d'épidémie et proclament agir en conscience pour accomplir un strict devoir dans l'intérêt de la santé publique.

En présence d'arrêtés aussi formels, dont ils prennent toute la responsabilité, notre conduite à tous, clergé et fidèles, se trouve tracée. Que Dieu bénisse et récompense les sacrifices imposés à notre piété!

Messieurs les curés voudront bien agir vendredi et dimanche prochains comme dimanche dernier. Par des prières plus ferventes que jamais puissions-nous obtenir bientôt la cessation du fléau, cause de tant de souffrances et de tant de deuils !

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

* * *

LETTRE DU SECRETAIRE DU " BUREAU DE SANTE "
DE MONTREAL

Montréal, le 30 octobre 1918.

Le *Bureau de santé* après avoir entendu la demande de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal de laisser les églises ouvertes vendredi prochain, 1er novembre, fête de la Toussaint, samedi, 2 novembre, fête des morts, et dimanche, 3 novembre,

la Présentation
e.

sainte Elisabeth
; du 22, sainte

Elisabeth (de
2, sainte Cécile

CECILE (Ca-

Elisabeth (Vin-

isabeth ; du 20,

saint Félix de
ébeuf).

dré (La Sarre).

J. S.

MONTREAL

OCESSE

EES CONTRE
OLE "

ctobre 1918.

rd'hui même :
rien que sur le
açante, et afin
Conseil central
e maintenir en
nt les écoles et
de rassemble-

et son offre de faire réduire les cérémonies au minimum indispensable, avec dispense de l'assistance à la messe pour certaines catégories de personnes, décide, à l'unanimité :

“ Sur l'avis des membres du *Bureau de santé* appartenant à la profession médicale: 1o que le temps n'est pas encore venu de lever les restrictions concernant les églises et les autres lieux où se réunissent les foules; 2o que, dans tous les cas, il ne lui est pas permis de dispenser qui que ce soit de l'observance d'un règlement ou d'une résolution édictée par le *Conseil central d'hygiène*; 3o que la gravité de la situation est encore telle qu'un relâchement des règlements concernant la fermeture des églises et des autres endroits où peut se rassembler le public pourrait amener une recrudescence de la maladie. — En conséquence, le *Bureau* regrette de ne pouvoir se rendre à la demande de Sa Grandeur Mgr l'archevêque. ” — Certifié.

Le secrétaire du *Bureau de santé*,

FRED. PELLETIER.

LE VENDREDI—1er NOVEMBRE
ET LE DIMANCHE—3 NOVEMBRE 1918

LES lettres qu'on vient de lire, celle de Mgr l'archevêque et celle de M. le secrétaire du *Bureau de santé* de Montréal, expliqueront plus tard aux curieux d'histoire le fait extraordinaire que tous nos lecteurs connaissent bien et dont ils ont eu à souffrir avec nous, ces trois jours-ci: comme les dimanches précédents, nos églises ont dû rester fermées toute la matinée. Pas de messe solennelle au grand jour de la Toussaint, pas d'office le jour des morts, et, aujourd'hui encore, le dimanche 3 novembre, nos curés ont célé-

bré leur messe
psalmiste nous
secundum mag
ô Dieu puissai
votre miséricor

Quand nos
portes de nos
nous invitent,
besoin de cette
temps. D'ente
ce matin, com
dimanches pré
seigneur nous i
se, c'est vraim
personnel de n
petit nombre, o
cachette, ainsi
quelques-unes d
nes à empêcher
me. Ici, à la cath
messe dans une
à genoux sur la
mée de la grand
sans doute, lui f
cependant, touc
aux enfants du
Certes, nous n
vais exemple co
nière. Mgr l'ar
Conseil provinci
réal sans avoir n
30 octobre ont

bré leur messe *pro populo* dans des églises vides. La plainte du psalmiste nous monte de nouveau aux lèvres : *Misere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam* — *Ayez pitié de nous, ô Dieu puissant, et versez sur nous à profusion les trésors de votre miséricorde!*

Quand nos cloches sonnent, d'ordinaire, c'est parce que les portes de nos églises sont larges ouvertes, c'est parce qu'elles nous invitent, ces cloches, à la prière publique. Nous avons besoin de cette prière. Le peuple ne saurait s'en passer longtemps. D'entendre ainsi les cloches qui nous invitent, comme ce matin, comme hier, comme avant-hier, et comme les trois dimanches précédents, alors pourtant que la direction de Monseigneur nous indique qu'il faut nous abstenir d'aller à l'église, c'est vraiment navrant. Quelques privilégiés peut-être, le personnel de nos religieuses par exemple, et d'autres, mais en petit nombre, ont pu avoir accès par la sacristie — comme en cachette, ainsi qu'on faisait au temps des catacombes — dans quelques-unes de nos grandes églises. Les curés ont eu mille peines à empêcher plusieurs autres qui voulaient entrer quand même. Ici, à la cathédrale, l'un de nos confrères, revenant de dire sa messe dans une chapelle de couvent, a trouvé une brave femme à genoux sur la pierre dure du portique, devant la grille fermée de la grande porte, qui priait de tout son cœur. Le geste, sans doute, lui paraissait tout simple, à elle. Il était très beau, cependant, touchant au possible, et symptomatique. Il faut aux enfants du peuple la maison de la prière.

Certes, nous ne voulons pas donner, dans nos pages, le mauvais exemple contre lequel nous protestons la semaine dernière. Mgr l'archevêque ne s'est pas rendu aux décisions du *Conseil provincial d'hygiène* et du *Bureau de santé de Montréal* sans avoir mûrement pesé toutes choses. Les journaux du 30 octobre ont raconté l'entrevue de Monseigneur avec les

inimum indis-
pour certaines

appartenant à
s encore venu
et les autres
is les cas, il ne
le l'observance
le *Conseil cen-*
ion est encore
tant la ferme-
a rassembler le
maladie. — En
se rendre à la
— Certifié.

anté,

PELLETIER.

RE
E 1918

Mgr l'archevê-
ureau de santé
d aux curieux
ecteurs connais-
, ces trois jours
es ont dû rester
le au grand jour
morts, et, au-
s curés ont célé-

membres du susdit *Bureau*. Sa Grandeur a représenté qu'en prenant les mesures de précaution ou de prudence voulues, qu'en n'admettant par exemple les fidèles qu'à des messes basses et en évitant les offices trop longs, on pourrait peut-être donner satisfaction à la piété populaire. Les médecins du *Bureau de santé* n'ont pas cru pouvoir le permettre. Ils ont insisté. Monseigneur a cédé. Il est évident qu'il était le juge compétent autant qu'autorisé de ce qu'il y avait à faire. Les catholiques éclairés n'avaient plus qu'à s'incliner. Il y a dans la lettre que Sa Grandeur a adressée au clergé et aux fidèles, qu'on a lue plus haut, deux phrases que ses diocésains ont dû relire plus d'une fois pour s'aider à prendre courage. " Que Dieu bénisse et récompense les sacrifices imposés à notre piété! " écrivait Monseigneur, et il ajoutait, une ligne plus bas: " Par des prières plus ferventes que jamais puissions-nous obtenir bientôt la cessation du fléau, cause de tant de souffrances et de tant de deuils! "

Hélas! oui, que de souffrances et de deuils, en trois ou quatre semaines! Du 1er octobre au 1er novembre, il y a eu 16 466 cas de grippe déclarés, rien que dans Montréal, et 2 811 mortalités, soit une moyenne de 514 cas et de 87 ou 88 mortalités par jour. Les journaux d'hier donnent, comme chiffres officiels, 116 nouveaux cas et 58 décès. Ce sont là de tristes statistiques.

On gardera, c'est sûr, un pénible souvenir du mois d'octobre de cette année, comme aussi de ces trois premiers jours de novembre, qui ont été si longs, si gris et si sombres. Encore un coup, la foi nous commande de répéter le *fiat* du croyant, mais le cœur reste meurtri et les yeux pleurent — *Miserere mei, Deus!*

E.-J. A.

LE PETIT SÉM
prêtre d
A. Der

Voilà un liv
qui est modest
préface, que "
le avec lui. A
mette de dire q
et tableau. Tell
et bien plus enc
médiocre en ri
bien fait, corre
cieux à beauco
Petit Séminaire
ge de Montréal.
bien, dont plus d
le pourtant de
Nous ayant mis
et pure — il no
fectionner. Il se
actuel de M. Ma
gines (du collèg
et les grands évé
face pour le débi
miner. C'est un
inconvenients, m
profite bien. Se
unes (pages 73-7
pique. A l'oeil n

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

LE PETIT SÉMINAIRE DE MONTRÉAL, par M. Olivier Maureault, prêtre de Saint-Sulpice, 240 pages, illustré.—Chez L.-J.-A. Derome, à Montréal.

Voilà un livre qu'on attendait depuis longtemps. L'auteur, qui est modeste, nous affirme, à la première ligne de sa courte préface, que "ce livre n'est qu'une ébauche". Soit, admettons-le avec lui. A une condition pourtant, c'est qu'il nous permette de dire qu'il y a ébauche et ébauche, comme il y a tableau et tableau. Telle ébauche, signée de tel nom, vaut dix tableaux et bien plus encore de tel peintre médiocre. M. Maureault n'est médiocre en rien. Il ne l'est pas surtout dans ce livre très bien fait, correctement écrit, net, clair, utile, et qui sera précieux à beaucoup d'anciens de cette maison bénie qu'est le Petit Séminaire, ou, comme on disait naguère encore, le Collège de Montréal. Son "ébauche" est de celles qui se tiennent bien, dont plus d'un écrivain se contenterait volontiers. Louons-le pourtant de vouloir, plus tard, faire plus et mieux encore. Nous ayant mis l'eau à la bouche — et de la bonne eau limpide et pure — il nous doit un peu à tous de continuer ou de perfectionner. Il se le doit plus encore à lui-même.—Le volume actuel de M. Maureault se contente de cinq chapitres: *les origines* (du collège), *les déplacements*, *les études*, *la vie commune* et *les grands événements*. A cela s'ajoutent une très courte préface pour le début, des documents et des statistiques pour terminer. C'est une marche ou une méthode qui peut avoir ses inconvénients, mais elle a aussi ses avantages et l'auteur en profite bien. Ses illustrations sont intéressantes. Quelques-unes (pages 73-75-89 et autres) sont de venue trop microscopique. A l'oeil nu, on n'y voit pas grand'chose. Un texte en

regard eut rendu service. Mais tout cela est bien choisi.—Que M. Maureault nous permette de lui adresser nos cordiales et sincères félicitations. Pour la future grande édition de son histoire du *Petit Séminaire*, nous espérons bien qu'on lui laissera voir l'*Histoire et description du Collège de Montréal* de M. Roux. Pourquoi le lui a-t-on caché? L'histoire est une semeuse de leçons. C'est beau d'être modeste, c'est plus beau encore, nous semble-t-il, d'être utile et serviable aux générations qui montent à la vie. — E.-J. A.

LE FRÈRE LOUIS-HENRI LAFERRIERE DES CLERCS DE SAINT-VIATEUR

LE 15 octobre dernier, mourait au noviciat de Joliette, dans la soixante-dixième année de son âge et la cinquante-cinquième de sa vie religieuse, le Frère Louis-Henri Auray-Laferrière, de l'Institut des Clercs de Saint-Viateur. Beaucoup d'anciens élèves des Frères, de Joliette ou de Longueuil, de Saint-Eustache ou de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-Barthélemy ou de Terrebonne et d'ailleurs encore, qui l'ont connu et aimé, se rappelleront tout de suite ce grand religieux au profil anguleux, très brun, à l'air un peu triste, à la physionomie pourtant sympathique et à l'oeil si noir et si clair, qui fut le maître de leurs jeunes ans. Nous fûmes de ceux-là, à Saint-Vincent, vers 1875. C'est lui qui nous préparait, bambins de 10 ans, au catéchisme de première communion. Les examens se passaient devant le curé Norbert Lavallée, un ancien professeur de philosophie et un orateur séduisant au possible, qui nous gênait beaucoup, les jeunes gaillards du temps. Mais le bon Frère Laferrière y mettait tant de zèle et tant d'affection que nous nous en tirions à la satisfaction du redoutable et pourtant si bon curé. Comme ce temps est loin !

Au matin
de Joliette, s
vait: " Mons
son souvenir,
de notre vé
matin même.
Laval ont su
nesse, la douc
qu'on aimait
nous écrivait
maladie de ci
d'une sainte v
la plus respec
Nous en cr
maître. Il ne
ment le cher I
Pelletier, par
Nous le voyons
des monologues
ce, nous ne sa
les Lamarche
neau (Edouard
Ah! oui, comm
Qu'on nous
doute. Elles te
tombe du regret
est enfant, on
nous font ces ho
et le silence, à e
tion des tout jet
Tout récemm
dans les pages é

Au matin même de sa mort, le distingué maître des novices de Joliette, son supérieur immédiat, le Père Foucher, nous écrivait : " Monsieur l'abbé, — Sur sa demande et en vous portant son souvenir, j'ai le pénible devoir de vous faire part du décès de notre vénéré Frère Louis-Henri Laferrière, survenu ce matin même. " Et sur-le-champ, les belles années du collègue Laval ont surgi dans le lointain, avec, penché sur notre jeunesse, la douce, pâle et pensive figure de cet excellent religieux, qu'on aimait tant et qu'on ne respectait pas moins. " Sa mort, nous écrivait encore le Père Foucher, préparée par une longue maladie de cinq années, a été le très doux et très pieux écho d'une sainte vie, toute entière dépensée dans la plus tendre et la plus respectueuse charité à l'enfance. "

Nous en croyons certes volontiers le témoignage du Père maître. Il ne nous serait guère possible de nous figurer autrement le cher Frère qui fut, avec le Père Manceau et le Frère Pelletier, parmi les premiers maîtres de nos premières classes. Nous le voyons encore, dans la salle d'étude, nous enseignant des monologues ou des dialogues, avec quelle inlassable patience, nous ne saurions le dire ! Où sont les Joubert (Newlan), les Lamarche (Joseph), les Lozeau (Napoléon), les Duchesneau (Edouard) ? Tous morts, excepté peut-être le dernier. Ah ! oui, comme ce temps est loin !

Qu'on nous pardonne ces évocations trop familières sans doute. Elles tendent à témoigner que nous apportons sur la tombe du regretté religieux un souvenir bien vécu. Quand on est enfant, on ne comprend guère, trop souvent, le bien que nous font ces hommes de Dieu qui se vouent, dans la modestie et le silence, à cette carrière de l'enseignement et de la formation des tout jeunes, qui est l'une des plus ingrates qui soient.

Tout récemment, à Montréal, nous l'avons noté ici même dans les pages de notre *Semaine religieuse*, nos Frères et nos

Frère Laferrière garda toute sa vie l'empreinte de ce bon fa-
 çonneur d'âmes religieuses. Dès ses premières années, le jeune
 viateur dut prendre de temps en temps quelques repos. Phy-
 siquement, il devait rester faible toute sa vie. Mais peut-être
 n'avait-on pas prévu qu'il résisterait jusqu'à 70 ans! Ce serait
 vraiment trop long de le suivre dans toutes et chacune des éta-
 pes de sa vie. Ses principaux postes, nous l'avons dit, furent
 Joliette, Longueuil, Saint-Eustache, Saint-Vincent, Saint-Bar-
 thélemy et Terrebonne. Depuis décembre 1915, il était à Jo-
 liette, se préparant tranquillement à la mort qui l'avait menacé
 tant de fois durant sa vie. Il a fermé ses yeux à la lumière
 d'ici-bas, pour les ouvrir sans doute à celle de là-haut — c'est
 notre espoir et notre voeu! — exactement le 15 octobre 1918, à
 10 minutes du matin. — *Lux aeterna luceat ei!*

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

LE FRANÇAIS ET LA DIPLOMATIE

LE français sert de langue diplomatique à toute l'Eu-
 rope depuis le début du XVIII^e siècle. Les gens qui
 ne croient qu'à la force s'imaginent peut-être qu'il
 doit cette situation privilégiée à quelque coup de force d'un
 souverain tel que Louis XIV. En réalité, cet usage du français,
 s'est établi sans pression de la royauté française, simplement
 parce qu'il était commode aux diplomates d'avoir une langue
 commune et que le français a eu seul assez de prestige pour
 être agréé de tous.

Le professeur d'histoire de la langue française à l'Univer-
 sité de Paris, M. Brunot, a exposé les faits dans le tome V ré-
 cemment paru de sa grande *Histoire de la langue française*.

C'est en latin qu'ont été rédigés les traités dits de Westphalie (1648), parce que le latin était la langue officielle du saint empire romain germanique. Les traités de Nimègue en 1678-1679 sont en diverses langues : celui entre la France et l'Empire en français, celui entre l'Espagne et la France en espagnol et en français, et celui avec l'Empire en latin suivant la vieille tradition. A partir de 1682, la France et l'Empire se servent dans leurs négociations, l'une du français, l'autre de l'allemand, mais en joignant au texte des traités des traductions latines. Le latin passait ainsi, même dans les négociations avec l'Empire, à un rang secondaire, chacun des contractants se servant de sa langue.

Mais dès cette date, le prestige du français avait singulièrement grandi. Tandis que d'autres langues dont les titres littéraires égalaient ou dépassaient alors ceux du français essaient de progresser, le français était au moment le plus brillant de son développement. Et tandis que l'Italie et l'Espagne avaient produit surtout des oeuvres de caractère poétique et romanesque, gardant le latin comme organe de la science et de la philosophie, la France s'était donné une prose savante dans sa langue nationale. Sans doute, la France a dû beaucoup du prestige de sa langue à ses poètes du XVII^e siècle ; mais il y a eu ailleurs des poètes aussi grands et aussi ou plus lus au dehors. Les hommes qui ont fait le progrès décisif sont ceux qui ont créé en français un instrument pour l'expression de la pensée abstraite. Calvin, Montaigne, puis Descartes, Pascal (avec les autres écrivains jansénistes), Bossuet, pour ne citer que les plus grands, en traitant en français des questions de théologie et de philosophie, ont donné au français une avance sur toutes les langues de l'Europe. Et dès la fin du XVII^e siècle on peut mesurer cette avance au fait qu'un grand savant un grand philosophe allemand, Leibnitz, qui aimait son pays

et qui avait l

gais, en bon f
Chose caracté
la fin de son
la première fo
çais. Dès lors
que les deux n
ce et le prince
cuté en frança
été alors bien
tuerait pas un
continué de né
servant les dr
peler.

Le plus illus
rait eu garde
français et qui
Si le français
matique, ce n'e
C'est en vertu
çais était la se
meilleure des la
des récompenses
et surtout au X
et avec précision
de l'Europe se
sans forfanterie
exactitude et en
devants et qui le
français est dem

Bul

et qui avait le souci de sa langue, a cependant écrit en français, en bon français, ses principaux ouvrages.

Chose caractéristique, c'est après les revers qui ont marqué la fin de son règne, à Rastadt, en 1714, que Louis XIV a pour la première fois signé avec l'Empire un traité rédigé en français. Dès lors, l'usage du français était assez répandu pour que les deux négociateurs—le maréchal de Villars pour la France et le prince Eugène pour l'Empire—aient non seulement discuté en français, mais rédigé le traité même en français. Il a été alors bien stipulé que cet usage fait du français ne constituerait pas un précédent. Mais au cours du XVIII^e siècle on a continué de négocier et de conclure en français, d'abord en réservant les droits du latin, puis en cessant même de les rappeler.

Le plus illustre des rois de Prusse, Frédéric le Grand, n'aurait eu garde de protester, lui dont la langue usuelle était le français et qui voulait être un écrivain français.

Si le français est devenu au XVIII^e siècle la langue diplomatique, ce n'est donc pas par un empiètement de la France. C'est en vertu d'un consentement universel, parce que le français était la seule langue connue de tous les diplomates et la meilleure des langues de civilisation de l'Europe. Ça été l'une des récompenses de l'effort qu'on a fait aux XV^e, XVI^e siècle, et surtout au XVII^e, pour exprimer en français, avec élégance et avec précision, toutes les idées. Depuis, toutes les langues de l'Europe se sont donné une prose dont, on peut le dire ici sans forfanterie, aucune n'a réussi à dépasser le français en exactitude et en souplesse. Mais c'est le français qui a pris les devants et qui leur a fourni un modèle, et c'est pour cela que le français est demeuré jusqu'à présent la langue diplomatique.

Bulletin de l'Alliance Française — août 1918.

VIN DE MESSE (COMMUNIQUE OFFICIEL)

L semble opportun de rappeler à nos confrères du clergé les obligations des marchands de vin de messe afin que chacun puisse vérifier par lui-même si ces obligations ont été fidèlement remplies.

1. Il faut que celui qui demande à l'autorité ecclésiastique l'autorisation de vendre du vin de messe produise un bon certificat de probité signé par son curé ou par autre fonctionnaire ecclésiastique qui le connaît suffisamment et qu'il présente la facture du vin qu'il offre en vente. Cette facture doit être accompagnée d'un certificat original avec la signature autographe de l'autorité ecclésiastique du lieu d'expédition attestant que le vin mentionné dans telle facture est bon pour la messe. Un certificat portant une signature imprimée ne sera pas accepté ;

2. Aucun marchand ne peut mettre en vente du vin de messe à moins qu'il ne l'ait d'abord soumis à l'analyse d'un chimiste consciencieux dont le rapport, vu et approuvé par l'autorité ecclésiastique, doit être mis à la disposition des acheteurs comme garantie de la pureté de ce vin ;

3. L'autorisation que le marchand recevra moyennant ces conditions ne vaudra que pour la qualité et la quantité de vin qui seront mentionnées dans la facture, le certificat et le rapport du chimiste, de telle sorte que l'autorisation devra être renouvelée à chaque importation ;

4. Si le marchand de détail n'importe pas lui-même, il devra se faire donner par le marchand importateur la facture, le certificat et le rapport du chimiste nécessaires ; ce qui obligera le marchand importateur à se procurer autant de factures, de certificats et de rapports du chimiste qu'il aura de marchands de détail à pourvoir ;

Avant de f
dre compte si
ditions. La g
messe des sou
pour cette rai
tés qui puisser
la matière mé
grande import
dès l'arrivée c
rendre à son e
lui-même, un I
Chacun doit v
date qu'il por
Ces précauti
tude que, lorsc
fice, nous aché
tion du fruit d
Montréal, le
Par

SAINT RO

On nous signale
l'unité, 2 piastres
B. P. 30, à Lévis -
seur, qui est bien
regrettons de ne l
jamais cependant.
vers la province.

Avant de faire un achat de vin de messe, chacun doit se rendre compte si le marchand a rempli strictement les susdites conditions. La guerre a rendu difficiles les importations de vin de messe des sources les plus autorisées. Il y a lieu de craindre, pour cette raison, qu'il n'y ait, sur le marché, des vins frelatés qui puissent rendre douteuse, au point de vue de la validité, la matière même du sacrement. Il faut attacher surtout une grande importance à l'analyse du chimiste. C'est la règle que, dès l'arrivée du vin, il doit être invité par le marchand à se rendre à son cellier, à puiser, dans cinq à dix fûts qu'il choisit lui-même, un peu de vin dont il fait un mélange qu'il analyse. Chacun doit voir " de ses yeux " le rapport du chimiste, la date qu'il porte ainsi que l'approbation qui l'accompagne.

Ces précautions auront pour effet de nous donner la certitude que, lorsque nous achèterons du vin pour le saint sacrifice, nous achèterons uniquement le produit de la fermentation du fruit de la vigne.

Montréal, le 28 octobre 1918,

Par ordre de Mgr l'archevêque,

J.-A. MOUSSEAU, chanoine,

procureur de l'archevêché,

chargé de la surveillance du vin de messe.

SAINT ROCH, GUÉRISSEUR DES EPIDEMIES

On nous signale une brochure de 30 pages—qui se vend 5 sous l'unité, 2 piastres le cent et 12 piastres le mille, chez Antoine Roy—B. P. 30, à Lévis — sur saint Roch, sa vie et sa puissance de guérisseur, qui est bien digne de mention en ce temps d'influenza. Nous regrettons de ne l'avoir pas connue plus vite. Vaut mieux tard que jamais cependant. Jusqu'ici, il s'en est distribuée 16,000 copies à travers la province. — E.-J. A.

PRIERES APRES L'ABSOUTE

On sait qu'au retour à la sacristie, à la suite d'une absoute, ou des funérailles, le Célébrant doit réciter le psaume *De profundis*, une antienne, des versets, répons et une oraison. Ces prières sont exigées tant par la rubrique du rituel que par diverses réponses de la Congrégation des Rites. Elles doivent être récitées aussi bien en l'absence du corps, aux services anniversaires, qu'aux services de funérailles.

Toutes ces prières se lisent dans le rituel, mais en divers endroits. De plus, elles s'y trouvent au singulier, et il faut les réciter au pluriel. Ces circonstances ont nécessité l'impression d'un feuillet spécial destiné à être inséré dans le livre qui sert au Célébrant pour l'absoute. Il a été publié en 1903 et ajouté gratuitement à l'ordo de cette année-là. Mais dans plusieurs églises, le feuillet a été perdu; dans d'autres paroisses fondées plus tard, on n'a pu s'en procurer. Des demandes répétées depuis plusieurs années exigent une réimpression.

Cette nouvelle édition est disposée d'une manière plus commode. Le ps. *De profundis* y est donné en entier, au lieu d'être seulement indiqué comme précédemment. De plus la partie récitée par le premier choeur ou le Célébrant est imprimée en caractères plus gros que la partie récitée par le second choeur ou, en son absence, par les seuls servants.

Une direction précise la place que doivent occuper à la sacristie le Porte-Croix et les Acolytes pendant la récitation des versets et de l'oraison.

MM. les curés pourront s'en procurer un exemplaire, en achetant leur ordo. Ceux qui l'ont déjà pourront s'en dispenser, à moins qu'ils ne désirent le remplacer par celui-ci qui est plus commode et dont le caractère est plus gros.

Le prix est de *cinq sous* l'unité.

MM. les secrétaires des diocèses qui vendent l'*Ordo* sont priés de donner leur commande avec celle de l'*Ordo*. Elles doivent être adressées à MM. Arbour et Dupont, 249, est, Lagauchetière, Montréal.

Abbé JOSEPH SAINT-DENIS.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

| | | |
|--------|--------------|----------------------------|
| Mardi | 19 novembre— | Saint-Alphonse-d'Youville. |
| Jedi | 21 " — | Saint-Joseph-de-Carillon. |
| Samedi | 23 " — | Saint-Patrice. |
| | | — Saint-Pierre-Claver. |

ARBOUR & DUPONT, imprimeurs, 249 est, Lagauchetière, Montréal.